

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.144.B

**Marché relatif à
l'appui à la mise en
oeuvre du dispositif
des clauses
d'insertion : avenant
n°1**

LE HUIT DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.144.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : Madame PIERRE

**MARCHÉ RELATIF À L'APPUI À LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DES CLAUSES
D'INSERTION : AVENANT N°1**

Une procédure adaptée pour l'appui à la mise en œuvre du dispositif des clauses d'insertion a été lancée en décembre 2013.

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché à l'association ALESIE - 14-16 Allée du Champ Brun - Ma Campagne - 16000 ANGOULEME, pour un montant maximum de 62 000,00 € HT.

Le marché été conclu pour une durée allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2014. Il était ensuite renouvelable par reconduction expresse 2 fois.

Il conviendrait aujourd'hui de passer un avenant ayant pour objet la prolongation du marché pour une année supplémentaire pour un montant maximum de 14 000 € HT

L'avenant n° 1 est d'un montant en plus-value de 14 000 € HT.

Le montant du marché passe de 186 000 € HT à 200 000 € HT, ce qui représente une augmentation de 7,53 % par rapport à son montant global de 186 000 € sur la période totale de 3 ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au marché pour l'appui à la mise en œuvre du dispositif des clauses d'insertion passé avec l'association ALESIE, ayant pour objet la prolongation du marché d'une année supplémentaire, pour un montant en plus-value de 14 000 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant,

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 611 / 9010.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

14 décembre 2016

Affiché le :

14 décembre 2016